



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 21 mars 2016;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 22 mars 2016 ;
- publication par voie de presse dans deux quotidiens régionaux et locaux :
 - DNA ;
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures 00 par Monsieur SOHLER Olivier, Maire, en présence de Mmes DIETRICH Régine, RUHLMANN Gwenaëlle, Adjointes au Maire ; MM. MARTIN Bernard, SCHEIBLING Philippe, HIHN Jean-Philippe, Adjoints au Maire ; SCHNELL Yves, MATHIS Serge, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes DONNARD Gabrielle, PALMER Laurence, HIRSCHMANN Christelle, FRECH Alexandra, VOGELEISEN Karine, SCHUTZ Carine, DALE Gwenaëlle, Conseillères Municipales ; MM. ENGEL Guy, BRUNSCHWILLER Claude, SENGLER Olivier, SIMLER Philippe, BREYSSE François, Conseillers Municipaux.

Madame Viviane RICHARDOT, Adjointe, a donné procuration à Madame Gwenaëlle RUHLMANN.

Monsieur Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, a donné procuration à Monsieur Philippe SCHEIBLING, Adjoint.

Monsieur Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, est absent excusé.

Membres en exercice : 23 Présents : 20 Absents et excusés : 3 Procurations : 2

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité, Monsieur Philippe SIMLER, secrétaire de séance.

oOo

Rappel de l'ordre du jour de la séance :

22.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2016

22.2 ADMINISTRATION GENERALE

A. CCAS

Cession d'une parcelle sise au lieu-dit « Steinweg » - Autorisation

B. Loi du 31 mars 2015

Indemnités de fonction des élus – Maintien du dispositif existant

22.3 VOIRIE

Programme de voirie 2015

APD - Ajustement des estimations – Autorisation de lancement de la consultation en vue de la dévolution des travaux

22.4 DOMAINE

A. Cession d'une parcelle communale

Rue de l'Auxerrois

B. Elimination de diverses parcelles communales

Intégration dans le domaine public

22.5 FINANCES

A. Budget annexe – Parc d'Activités Artisanale Est – PAA Est

- 1) Compte de gestion et compte administratif 2015
- 2) Budget primitif 2016

B. Budget général de la Commune

- 1) Programme général des investissements 2016
- 2) Fixation des produits et taux d'imposition des taxes directes locales 2016
- 3) Budget primitif 2016
- 4) Compte de Gestion et compte administratif 2015
 - a) Compte de gestion 2015
 - b) Restes à réaliser 2015
 - c) Compte administratif 2015
- 5) Bilan des acquisitions et cessions comptables 2015
- 6) Affectation du résultat de fonctionnement 2015

C. Inventaire

22.6 DELEGATION D'ATTRIBUTION

22.7 COMMUNICATIONS

22.8 VŒUX - DIVERS

oOo

22.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2016 :

Le Maire soumet à l'assemblée le Procès-Verbal de la séance précédente.

Monsieur François BREYSSE, Conseiller Municipal, regrette que son intervention au point « 21.7.A Location de terrain communaux » par ailleurs transmise en Mairie, n'a pas été intégralement reprise. En effet la page deux a été omise.

La Maire donne lecture au Conseil Municipal de la partie concernée :

« Il indique que l'humain a aussi fait surélever une des parcelles pour que le Giessen n'inonde pas à l'aval l'étang de pêche, mais l'humain a aussi oublié de replanter le biotope d'origine. Il rappelle que cette parcelle était louée à un bûcheron, et que lors de la dernière mandature on lui a demandé de partir en la reboisant partiellement, chose qui a été faite mais là aussi, la commune a ignoré ce fait et n'a jamais entretenu cette replantation.

Il précise que l'humain a aussi envahi et a fortement empiété sur la forêt, en déboisant fortement certaines parcelles pour planter des vignes. Ce n'est pas la renouée du Japon qui envahit la vigne mais bien la vigne qui envahit la forêt. Il demande donc de remettre à l'état d'origine la forêt du Giessen et indique qu'ensuite on pourra parler d'écologie et de respect de la nature et constater que la renouée du Japon cédera du terrain. Il rajoute aussi que les parcelles en question se trouvent sous des lignes de haute tension, endroits pour lesquels il faut savoir que RTE ne conseille pas de faire du pâturage en raison des courants induits, de la tension donc des problèmes de santé que peut générer une exposition permanente sous ses lignes. »

Il indique cependant que les deux dernières phrases transmises ne sont pas à intégrer au Procès-Verbal.

Monsieur François BREYSSE indiquant s'être renseigné en amont, demande pourquoi un Procès-Verbal approuvé en séance est publié avant son approbation. Règlementairement il y a lieu de distinguer le Compte-rendu qui doit être publié dans les huit jours et le Procès-Verbal à approuver en séance.

Le Maire rappelle que la publication liée à la séance en cours intègre les modifications ou observations introduites par rapport à la séance précédente et seront disponibles dans le document de la séance donc affichés et consultables sur le site. Il précise que la publication se fait après validation par le secrétaire de séance et le Maire.

Monsieur Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, relève en page 38 du Procès-Verbal une erreur de frappe impliquant une modification de compréhension « Des traitements à base de graisse de moutons peuvent être effectués. Cependant ceux-ci sont inefficaces en période d'enneigement, toutes les pouces accessibles étant alors attaqués par les cervidés. »

Outre ces modifications, le Conseil à l'unanimité des membres présents lors de la séance approuve le Procès-Verbal ainsi modifié.

ADOPE A L'UNANIMITÉ avec une abstention de Monsieur François BREYSSE.

22.2 ADMINISTRATION GENERALE

A. CCAS

Autorisation de cession d'une parcelle sise au Steinweg

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Le Maire informe le Conseil que conformément à l'article L 2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales « les délibérations par lesquelles les commissions administratives chargées de la gestion des établissements publics communaux changent en totalité ou en partie l'affectation des locaux ou objets immobilières ou mobiliers appartenant à ces établissements, dans l'intérêt d'un service public ou privé quelconque, ou mettre ces locaux ou objets à la disposition, soit d'un autre établissement public ou privé, soit d'un particulier, ne sont exécutoires qu'après accord du Conseil Municipal ».

Le Maire explique que le CCAS est propriétaire d'un terrain sis en section 18 et d'une contenance de 16,33 ares au lieu-dit « Steinweg ».

Le Conseil d'Administration du CCAS a validé en date du 29 novembre 1991, puis du 19 septembre 2013, la mise en location de cette parcelle au profit de Monsieur Paul HERTH – 2A, Route des Romains – 67750 SCHERWILLER.

Fermage : indexé sur le kg de raisin Sylvaner (100 kg). Il est précisé que le terrain a été planté en vignes par le preneur.

Le CCAS n'ayant plus utilité de conserver cette parcelle, il a été proposé après consultation du service des domaines de céder le terrain à Monsieur HERTH au prix de 600,-€ HT l'are.

Néanmoins, un calvaire se situe à cheval sur la dite parcelle et la parcelle voisine. Un cabinet de géomètres – experts a ainsi établi un Procès-Verbal d'arpentage afin de matérialiser ce calvaire ainsi que l'espace nécessaire à son entretien.

Section	Parcelle	Propriétaire	Surface en m²
18	/248 issue de la parcelle 520/48	CCAS	1628
6	248 issue de la parcelle 520/48	CCAS (calvaire)	5

Par décision en date du 3 mars dernier, le Conseil d'Administration du CCAS ayant décidé de céder la parcelle cadastrée en section 18 /248 d'une surface de 16,28 ares sise au Steinweg à Monsieur Paul HERTH – 67750 SCHERWILLER, au prix de 600,-€/l'are soit un total de 9768,-€ HT, il est proposé au Conseil :

D'EMETTRE un avis favorable à la vente du terrain tel que ci avant décrite.

Le Maire soumet la proposition de validation de la vente du terrain. Il indique que le prix « dérisoire » proposé par le CCAS au Conseil est lié au fait que la parcelle est cédée hors droits de plantations puisque ces derniers appartiennent au locataire actuel. Monsieur Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, estime que le terme « dérisoire » est inadapté et il précise que le prix de 600,-€ l'are peut sembler faible en terme de somme mise en paiement, mais rappelle que les terres AOC se négocient dans le secteur à 500,-€ l'are plutôt.

Donc les 600,-€ tarif à l'are de la terre viticole concernant la vente par le CCAS sont plutôt gênants car pourraient représenter un précédent.

Le Maire indique qu'il s'agit du prix convenu avec l'acquéreur et rappelle que la commune a par ailleurs fait procéder à l'arpentage du terrain concerné, ce qui ne concerne pas l'acquéreur comme l'indique Monsieur Olivier SENGLER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

EMET un avis favorable à la vente du terrain par le CCAS tel que ci avant décrite.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22.2 ADMINISTRATION GENERALE

B. Loi du 31 mars 2015

Indemnités de fonction des élus – Maintien du dispositif existant

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, le Maire informe le Conseil que, depuis le 1^{er} janvier 2016, les indemnités du Maire sont automatiquement fixées au taux plafond défini à l'article L2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales sans délibération du Conseil.

Pour les communes de 1 000 habitants et plus, le Maire a la possibilité de demander au Conseil de fixer son indemnité à un taux inférieur à celui du barème.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer à nouveau sur les indemnités des élus et confirmer les dispositions adoptées en séance du 24 avril 2014, dispositions respectant l'enveloppe indemnitaire défini au II de l'article L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est rappelé que pour la Commune de Scherwiller, l'indemnité maximale susceptible d'être versée pour la strate de population est de :

- 43% de l'indice brut 1015 pour le Maire ;
- 16,5% de l'indice brut 1015 pour les adjoints ;

Il est proposé au Conseil d'approuver, et donc confirmer le dispositif existant soit :

- Pour le Maire : 80% de l'indemnité maximale autorisée soit 34,4% de l'indice 1015 ;
- Pour les Adjoints (6) : 80% de l'indemnité maximale autorisée soit 13,20% de l'indice 1015 ;
- Pour les Conseillers Municipaux Délégués (3) : 70% du montant des Adjoints soit 9,24% de l'indice 1015.

Ces mesures étant strictement identiques à celles précédemment mises en place, aucune rupture ne s'appliquera par rapport au dispositif antérieur.

Bien entendu, les crédits nécessaires à la présente sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Le Maire indique qu'il s'agit de confirmer le dispositif actuellement en place.

Monsieur Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, s'insurge contre les dispositions législatives allant à l'encontre de la pratique de beaucoup d'élus de petites communes qui ont fait jusqu'à présent l'effort de ne pas ou que partiellement accepter le paiement d'indemnités pour leurs fonctions, ceci afin de ne pas impacter le budget de leur commune. Aujourd'hui l'Etat oblige ces élus à percevoir la totalité des indemnités fixées alors que la situation financière des communes est déjà impactée par notamment la baisse des dotations.

Le Maire se joint à cet avis et souligne que par ailleurs il est gênant qu'une délibération soit nécessaire en cours de mandat.

Madame Régine DIETRICH, Adjointe, cite l'exemple de Madame le Maire de La Vancelle qui en refusait la perception des indemnités puisque destinée au final au Périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE, et donc **CONFIRME** le dispositif existant en fixant le montant des indemnités des élus de la manière suivante :

- Pour le Maire : 80% de l'indemnité maximale autorisée soit 34,4% de l'indice 1015 ;
- Pour les Adjoints (6) : 80% de l'indemnité maximale autorisée soit 13,20% de l'indice 1015 ;
- Pour les Conseillers Municipaux Délégués (3) : 70% du montant des Adjoints soit 9,24% de l'indice 1015 ;

DECIDE l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2016 de la Commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

22.3 VOIRIE - RESEAUX

Programme de Voirie 2015

APD - Ajustement des estimations – Autorisation de lancement de la consultation en vue de la dévolution des travaux

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Par délibération en date du 31 mars 2015, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation de l'aménagement de la place Kientz et de la rue des Hirondelles et autorisé le Maire à procéder au lancement de la consultation en vue de la désignation d'un Maître d'œuvre, chose faite depuis.

En effet le bureau d'études URBAMI a été retenu le 07 juillet 2015 et travaille depuis sur le projet.

Après un avant-projet sommaire et un recadrage des priorités de la Commune, le dossier APD a été présenté en Commission « Voirie – Gestion du Domaine Public – Sécurité des bâtiments publics – circulation routière » le 15 mars dernier.

Le projet à l'origine estimé de la manière suivante : (cf : DCM du 31 mars 2015)

<u>Place Kientz – rue des Hirondelles</u>	<u>Viehweg</u>
- Travaux de voirie et d'aménagement : (dont signalisation verticale 3 000,-€)	360 000,-€ 40 000,-€
- Eclairage public	50 000,-€
- Espaces verts	<u>20 000,-€</u>
	430 000,-€
- Maîtrise d'œuvre	25 000,-€
- Frais de publication et divers	<u>3 000,-€</u>
	458 000,-€ H.T
TOTAL	549 600,-€ T.T.C
Arrondi à	550 000,-€ T.T.C
TOTAL GENERAL	598 000,-€ TTC

a évolué dans son estimation financière, laquelle a été validée par la commission thématique précitée.

Estimation APD :

<u>Place Kientz et rue des Hirondelles</u>	<u>Viehweg</u>
- Travaux de voirie et d'aménagement : (dont signalisation verticale 3 000,-€)	Tranche ferme : 363 000,-€ 32 632,-€
	Tranche conditionnelle a : 20 000,-€
	Tranche conditionnelle b : 5 000,-€
	Tranche conditionnelle c : 22 000,-€
- Réseaux	56 000,-€
- Espaces verts	Tranche Ferme 32 000,-€ TC a : 800,-€ TC b : 400,-€ TC c : 800,-€
- Maîtrise d'œuvre	23 836,-€
- MOE	5 031,-€
- TOPO	1 850,-€
- ERDF	2 200,-€
- Orange + Travaux	14 755,-€
- Frais de publication et divers	<u>3 000,-€</u>
	477 836,-€ H.T
TOTAL	573 403.20,-€ T.T.C
Arrondi à	573 405,-€ T.T.C
TOTAL GENERAL	613 405,-€ TTC

Il est précisé que les tranches conditionnelles telles que énoncées ci-dessus correspondent à la réalisation des amorces des voies suivantes :

Tranche conditionnelle a : rue des Eperviers
 b : Amorce
 c : rue des Verdiers

Aussi le plan de financement accompagnant ce projet est proposé de la manière suivante :

	<u>Kientzville</u>	<u>Viehweg</u>
- CG67	115 200,-€	12 800,-€
- Taxe d'aménagement	40 000,-€	
- Cession de terrain	120 000,-€	
- Emprunt	298 205,-€	
	<hr/>	<hr/>
	573 405,-€	27 200,-€
		<hr/>
		40 000,-€

Il est en conséquence demandé au Conseil :

- D'APPROUVER** l'APD tel que présenté ;
D'APPROUVER le volume financier de l'opération tel que présenté ci-dessus ;
D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la réalisation du projet tel que ci-dessus présenté ;
D'APPROUVER le plan de financement modifié tel que ci-dessus présenté ;
D'AUTORISER le Maire à solliciter les aides publiques telles que décrites ;
D'AUTORISER le Maire à engager la procédure de dévolution des travaux ;
D'AUTORISER Le Maire à signer toute pièce relative à la présente.

Monsieur Philippe SCHEIBLING, Adjoint, indique que des choix ont dû être effectués notamment concernant le coût lié à la mise en souterrain des réseaux.

En effet, vu l'impact financier de ces travaux sur le volume de l'opération, il a été décidé d'enfouir les seuls réseaux de téléphonie et d'éclairage public. Seule l'électricité restera aérienne pour des raisons de coût.

Il est rappelé brièvement que la chaussée sera aménagée sur une largeur de 5 mètres avec des caniveaux en triple file pavés.

Une place de stationnement par propriété au minimum sera aménagée et les espaces verts avec plantation de bulbes seront développés.

Ce projet a été présenté aux riverains la semaine passée. Il a été confirmé que la voirie n'a pas vocation à devenir un parking public, et que l'esprit « Kientzville » sera privilégié.

Monsieur Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, ayant constaté la baisse de la dotation réservée pour le Viehweg, espère que la mesure n'ira pas au détriment de la qualité du travail à réaliser.

Monsieur Philippe SCHEIBLING indique que les volumes financiers ont été retravaillés au vue de la conjoncture actuelle et qu'en aucun cas il n'y a lieu de revoir le contenu ou l'étendue du projet.

Monsieur Olivier SENGLER souhaite que les diverses suggestions faites par la Commission « Voirie Rurale » soient également prises en compte.

Monsieur Philippe SIMLER, Conseiller Municipal, s'étonne qu'une dépense de cette importance puisse être effectuée en cette période alors que lors d'un précédent vote, la plupart des élus communaux avaient voté pour soutenir une motion contestant la baisse des dotations de l'état aux Collectivités. Cette opération de 550 000,- € va doter Kientzville d'une « super-route » alors même qu'elle ne sera utilisée que par les habitants des 35 maisons desservies.

Monsieur Philippe SCHEIBLING rappelle que l'objectif pour ce projet était de rester au plus près de l'enveloppe initiale approuvée au printemps 2015. Des recherches de solution de financement autre ont été effectuées et a été pris en compte le produit de la vente du terrain de Kientzville.

Il s'agit là d'une opération exceptionnelle et il rappelle qu'il s'agit de la dernière année où la commune pourra bénéficier d'aides du Conseil Départemental en matière de contrat de territoire négocié.

Monsieur Philippe SIMLER souligne que ramené au nombre de passages le coût est lourd. Par ailleurs et globalement le choix des voies est issu des promesses électorales.

Monsieur Jean-Philippe HIHN, Adjoint, précise que Kientzville fait partie intégrante de Scherwiller.

Monsieur Olivier SENGLER rappelle que lors du mandat précédent avait été relevé la nécessité d'intervenir place Kientz. Donc il en était question depuis longtemps.

Monsieur Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal, s'interroge quant à la qualité du revêtement choisi et à mettre en œuvre. Il doute que l'épaisseur de 6 cm soit suffisante.

Monsieur Philippe SCHEIBLING rappelle que les choix techniques ont été vérifiés et qu'ils sont usuels en l'état.

Le Maire rappelle que le projet a été présenté aux riverains de la voie concernée il y a une semaine.

A Monsieur François BREYSSE, Conseiller Municipal, souhaitant connaître l'impact des 300 000,-€ d'emprunt sur l'état de la dette, Monsieur Jean-Philippe HIHN indique que les informations seront données en fin de séance.

Monsieur Philippe SCHEIBLING précise encore que le programme des travaux sera engagé en mai-juin et que la consultation organisée prochainement comportera également le projet du Viehweg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE	l'APD tel que présenté ;
APPROUVE	le volume financier de l'opération tel que présenté ci-dessus ;
INSCRIT	les crédits nécessaires à la réalisation du projet tel que ci-dessus présenté ;
APPROUVE	le plan de financement modifié tel que ci-dessus présenté ;
AUTORISE	le Maire à solliciter les aides publiques telles que décrites ;
AUTORISE	le Maire à engager la procédure de dévolution des travaux ;
AUTORISE	Le Maire à signer toute pièce relative à la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE avec quatre abstention de Monsieur Philippe SIMLER, Conseiller Municipal, Monsieur Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, Madame Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale et Monsieur Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal.

22.4 DOMAINE

A. Cession d'une parcelle Communale

Rue de l'Auxerrois

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Par délibération en date du 23 février dernier a été décidée la vente par mise en concurrence des offres d'une parcelle située rue de l'Auxerrois et cadastrée sous section 28 numéro 380, classée en zone UC du Plan Local d'Urbanisme et d'une contenance de 1,20 ares. Le prix plancher de la cession avait été fixé à 18 000€ HT.

À l'issue de la date limite de réception des offres, une candidature conjointe est parvenue en Mairie. En effet, Monsieur Michel BERNARD et Madame Audrey VINOUZE, d'une part et Monsieur David ALMELET et Madame Noémie JUNG, riverains de la parcelle, ont présenté une offre d'achat du bien pour un montant de 18 000 € HT, assortie de garanties financières.

Ils souhaitent acquérir pour moitié la parcelle et s'engagent à prendre en charge les frais d'arpentage.

La commission d'appel d'offres réunie en date du 21 mars dernier, vu l'avis de la division du domaine en date du 06 octobre 2015, propose au Conseil Municipal :

- **de céder** la parcelle située rue de l'Auxerrois et cadastrée sous section 28 numéro 380, classée en zone UC du Plan Local d'Urbanisme et d'une contenance de 1,20 ares à Monsieur Michel BERNARD et Madame Audrey VINOUZE, d'une part et à Monsieur David ALMELET et Madame Noémie JUNG, d'autre part ;
- **d'accepter** l'offre présentée par Monsieur Michel BERNARD et Madame Audrey VINOUZE, d'une part et Monsieur David ALMELET et Madame Noémie JUNG, d'autre part, pour un montant de 18 000 € HT, soit identique au prix plancher arrêté par délibération du 23 février dernier,
- **de charger** les futurs acquéreurs de prendre en charge les frais d'arpentage et de procéder à la division de la parcelle ;
- **d'autoriser** le Maire à signer l'acte de vente unique qui sera dressé par devant Notaire ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

la cession de la parcelle située rue de l'Auxerrois et cadastrée sous section 28 numéro 380, classée en zone UC du Plan Local d'Urbanisme et d'une contenance de 1,20 ares à Monsieur Michel BERNARD et Madame Audrey

	VINOUZE, d'une part et à Monsieur David ALMELET et Madame Noémie JUNG, d'autre part ;
ACCEPTE	l'offre présentée par Monsieur Michel BERNARD et Madame Audrey VINOUZE, d'une part et Monsieur David ALMELET et Madame Noémie JUNG, d'autre part, d'un montant de 18 000 € HT, soit identique au prix plancher arrêté par délibération du 23 février dernier,
CHARGE	les futurs acquéreurs de prendre en charge les frais d'arpentage et de procéder à la division de la parcelle ;
AUTORISE	le Maire à signer l'acte de vente unique qui sera dressé par devant Notaire ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

22.4 DOMAINE

B. Élimination de diverses parcelles communales

Intégration dans le domaine public

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Un récent recensement des parcelles appartenant au domaine privé de la commune de Scherwiller a relevé que nombre d'entre elles n'avaient pas lieu d'être affectées au domaine privé et pouvaient faire l'objet d'un reclassement dans le domaine public communal. Il s'agit notamment de trottoirs, pistes cyclables et voies créés dans le cadre des opérations d'aménagement des nouveaux lotissements et dont l'usage est public. À leur achèvement, les parcelles ont été rétrocédées à la commune et, intégrées au domaine privé communal.

Considérant l'évolution du tissu urbain ces dernières années et la mise à jour du plan de classement des voies communales approuvée par le Conseil Municipal du 25 février 2014, il importe de mettre à jour la classification domaniale des nouveaux espaces créés afin de rétablir une vraie corrélation entre l'usage des voies et leur statut.

Aussi il est proposé au Conseil Municipal :

- d'intégrer au domaine public communal les parcelles communales suivantes :

Section	Parcelle	Intitulé	Contenance
26	514	rue des Tulipes	1302
26	515	rue des Marguerites	651
6	236	rue du Ramstein rue des Iris rue des Jonquilles	3527
26	143	Raingasse rue du Taenelkreuz	15

7	151	rue de l'Ortenbourg	7
4	154	rue de l'Ortenbourg	6
4	160	rue de l'Ortenbourg	11
7	205	Village rue du Baron de Faviers	38
27	279	48 rue de Dieffenthal	203
7	261	rue de Dambach	77
7	236	rue de Dambach	60
7	114	rue de Dambach	54
8	247	Village Place du Vignoble	1172
8	246	Village rue du Pinot	160
8	295	Village rue du Tokay	19
8	270	Village rue du Tokay	1245
8	221	Village rue du Tokay	1629
8	252	Village rue du Pinot	27
9	86	Village rue du Tokay	182
9	75	rue de la Gare rue de l'Auxerrois	598
9	87	Village rue du Tokay	700
8	220	Village	245
28	375	rue du Muscat	1499
28	430/165	rue du Chardonnay rue de l'Auxerrois rue du Gewurztraminer	4269
28	413	Binn rue du Riesling	766
28	381	Binn rue du Riesling	324

9	101	route de Kientzville	23
9	103	route de Kientzville	28
9	105	route de Kientzville	26
9	107	route de Kientzville	7
C	743	Am Hohlen Weg Allée de Fautenbach	3801
C	720	Am Hohlen Weg Allée de Fautenbach	2366
10	72	rue de l'Alumnat rue des Roses	198
18	434	Steinweg	5
18	432	Steinweg	7
18	430	Steinweg	6
18	428	Steinweg	13
18	426	Steinweg	6
18	531	Steinweg	45
18	529	Steinweg	13
18	527	Steinweg	35
18	525	Steinweg	33
18	523	Steinweg	52
18	519	Steinweg	7
18	517	Steinweg	61
18	515	Steinweg	34
18	513	Steinweg	44
18	511	Steinweg	38
18	509	Steinweg	49
18	507	Steinweg	65
18	505	Steinweg	19
18	503	Steinweg	88

18	501	Steinweg	39
18	499	Steinweg	58
18	497	Steinweg	1
18	495	Steinweg	282
18	420	Steinweg	45
18	422	Steinweg	20
18	424	Steinweg	55
18	450	Steinweg	12
18	452	Steinweg	31
18	454	Steinweg	35
18	456	Steinweg	19
18	458	Steinweg	28
18	460	Steinweg	44
18	462	Steinweg	28
18	464	Steinweg	25
18	467	Steinweg	10
18	469	Steinweg	3
18	471	Steinweg	26
18	473	Steinweg	60
18	475	Steinweg	90
18	477	Steinweg	143
18	481	Steinweg	19
18	483	Steinweg	95
18	485	Steinweg	48
18	479	Steinweg	35
18	487	Steinweg	34
18	489	Steinweg	20

18	493	Steinweg	21
30	292	Kientzville	70
31	203	Kientzville rue des Merles	978
31	202	Kientzville rue des Tourterelles	1321
31	197	Kientzville	517
31	208	Kientzville rue des Tourterelles	98
31	212	Kientzville rue des Tourterelles	1039
31	141	Kientzville rue des Hirondelles	531
31	139	Kientzville rue des Pinsons	469

- de radier, par conséquent, du livre foncier les servitudes de passages grevant les parcelles :

Section	Parcelle	Intitulé	Contenance
7	205	Village rue du Baron de Faviers	38
7	236	rue de Dambach	60
31	203	Kientzville rue des Merles	978
31	208	Kientzville rue des Tourterelles	98
31	212	Kientzville rue des Tourterelles	1039
31	141	Kientzville rue des Hirondelles	531

- de charger le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE l'intégration au domaine public communal les parcelles communales suivantes :

Section	Parcelle	Intitulé	Contenance
26	514	rue des Tulipes	1302
26	515	rue des Marguerites	651
6	236	rue du Ramstein rue des Iris rue des Jonquilles	3527
26	143	Raingasse rue du Taenelkreuz	15
7	151	rue de l'Ortenbourg	7
4	154	rue de l'Ortenbourg	6
4	160	rue de l'Ortenbourg	11
7	205	Village rue du Baron de Faviers	38
27	279	48 rue de Dieffenthal	203
7	261	rue de Dambach	77
7	236	rue de Dambach	60
7	114	rue de Dambach	54
8	247	Village Place du Vignoble	1172
8	246	Village rue du Pinot	160
8	295	Village rue du Tokay	19
8	270	Village rue du Tokay	1245
8	221	Village rue du Tokay	1629
8	252	Village rue du Pinot	27
9	86	Village rue du Tokay	182
9	75	rue de la Gare rue de l'Auxerrois	598
9	87	Village rue du Tokay	700
8	220	Village	245

28	375	rue du Muscat	1499
28	430/165	rue du Chardonnay rue de l'Auxerrois rue du Gewurztraminer	4269
28	413	Binn rue du Riesling	766
28	381	Binn rue du Riesling	324
9	101	route de Kientzville	23
9	103	route de Kientzville	28
9	105	route de Kientzville	26
9	107	route de Kientzville	7
C	743	Am Hohlen Weg Allée de Fautenbach	3801
C	720	Am Hohlen Weg Allée de Fautenbach	2366
10	72	rue de l'Alumnat rue des Roses	198
18	434	Steinweg	5
18	432	Steinweg	7
18	430	Steinweg	6
18	428	Steinweg	13
18	426	Steinweg	6
18	531	Steinweg	45
18	529	Steinweg	13
18	527	Steinweg	35
18	525	Steinweg	33
18	523	Steinweg	52
18	519	Steinweg	7
18	517	Steinweg	61
18	515	Steinweg	34

18	513	Steinweg	44
18	511	Steinweg	38
18	509	Steinweg	49
18	507	Steinweg	65
18	505	Steinweg	19
18	503	Steinweg	88
18	501	Steinweg	39
18	499	Steinweg	58
18	497	Steinweg	1
18	495	Steinweg	282
18	420	Steinweg	45
18	422	Steinweg	20
18	424	Steinweg	55
18	450	Steinweg	12
18	452	Steinweg	31
18	454	Steinweg	35
18	456	Steinweg	19
18	458	Steinweg	28
18	460	Steinweg	44
18	462	Steinweg	28
18	464	Steinweg	25
18	467	Steinweg	10
18	469	Steinweg	3
18	471	Steinweg	26
18	473	Steinweg	60
18	475	Steinweg	90

18	477	Steinweg	143
18	481	Steinweg	19
18	483	Steinweg	95
18	485	Steinweg	48
18	479	Steinweg	35
18	487	Steinweg	34
18	489	Steinweg	20
18	493	Steinweg	21
30	292	Kientzville	70
31	203	Kientzville rue des Merles	978
31	202	Kientzville rue des Tourterelles	1321
31	197	Kientzville	517
31	208	Kientzville rue des Tourterelles	98
31	212	Kientzville rue des Tourterelles	1039
31	141	Kientzville rue des Hirondelles	531
31	139	Kientzville rue des Pinsons	469

RADIE

par conséquent, du livre foncier les servitudes de passages grevant les parcelles :

Section	Parcelle	Intitulé	Contenance
7	205	Village rue du Baron de Faviers	38
7	236	rue de Dambach	60
31	203	Kientzville rue des Merles	978
31	208	Kientzville rue des Tourterelles	98
31	212	Kientzville	1039

		rue des Tourterelles	
31	141	Kientzville rue des Hirondelles	531

CHARGE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

22.5 FINANCES

A. Budget annexe – Parc d'Activité Artisanales Est - PAA Est

1. Compte de gestion et compte administratif 2015

Rapporteur : **M. Olivier SOHLER, Maire**

M. Jean-Philippe HIHN

Le document budgétaire est présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT

	<u>Réalisations</u>
Dépenses	2.172.052,74
Recettes	2.118.355,88
Déficit de fonctionnement de l'exercice	53.696,86
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	56.752,00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	3.055,14

INVESTISSEMENT

Dépenses	2.118.355,88
Recettes	2.135.424,42
Excédent d'investissement de l'exercice	17.068,54
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	16.102,30

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT :	33.170,84
------------------------------------	------------------

<u>EXCEDENT GLOBAL :</u>	<u>36.225,98</u>
---------------------------------	-------------------------

Il est demandé au Conseil :

- D'APPROUVER** le compte de gestion 2015 tenu par le comptable public ;
D'APPROUVER le compte administratif 2015 arrêté comme ci-dessus indiqué et dont les écritures coïncident avec celles du comptable retracées dans le compte de gestion 2015.

A Monsieur Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, interrogeant sur la durée de maintien de ce dossier, Monsieur Jean-Philippe HIHN, Adjoint, précise que ce dossier sera clos après la vente du dernier terrain encore disponible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2015 tenu par le comptable public.

ADOpte A L'UNANIMITE

Conformément aux dispositions réglementaires, le Maire quitte la salle au moment du vote du compte administratif ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2015 arrêté comme ci-dessus indiqué et dont les écritures coïncident avec celles du comptable retracées dans le compte de gestion 2015.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire revient en séance.

22.5 FINANCES

- A. Budget annexe – Parc d'Activités Artisanales Est – PAA EST**
2. *Budget primitif 2016*

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

Le document budgétaire de l'exercice 2016 est présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT	OPERATIONS REELLES	ECRITURES DE STOCKS	TOTAL
Dépenses			
011 – Charges à caractère général	102.338,14		
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections 7133 – Annulation du stock 71355 – Sortie des stocks de terrains aménagés		138.966,46 138.966,46	

065 – Autres charges de gestion courante	100,00		
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	./.		
TOTAL	102.438,14	277.932,92	380.371,06
Recettes			
042 – Opérations d'ordres de transfert entre sections			
<i>7133 - Variation des encours de production de biens</i>		102.338,14	
<i>71355 - Variation des stocks de terrains aménagés</i>		138.966,46	
070 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	99.383,00		
077 – Produits exceptionnels divers	36.628,32		
002 – Excédent de fonctionnement	3.055,14		
TOTAL	139.066,46	241.304,60	380.371,06

INVESTISSEMENT	OPERATIONS REELLES	ECRITURES DE STOCKS	TOTAL
Dépenses			
2111 – Immobilisations corporelles (terrains nus)	69.799,16	./.	
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections			
<i>3354 - Etudes et prestations de services</i>		6.200,00	
<i>3355 - Travaux en cours</i>		96.138,14	
<i>3555 - Intégration : produits finis : terrains Aménagés</i>		138.966,40	
TOTAL	69.799,16	241.304,60	311.103,76
Recettes			
001 – Solde d'exécution	33.170,84		
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections			
<i>3354 - Annulation du stock -Etudes et prestations de services</i>		9.579,12	
<i>3355 - Annulation du stock- travaux</i>		129.387,34	
<i>3555 - Terrains aménagés</i>		138.966,46	
TOTAL	33.170,84	277.932,82	311.103,76

IL est demandé au Conseil Municipal

- DE VOTER** le projet de budget ci-avant présenté par chapitre ;
- D'ARRÊTER** le document budgétaire comprenant les crédits budgétaires de l'exercice 2016 et des crédits budgétaires pour les opérations d'ordre ;
- D'ARRÊTER** le document budgétaire tel que présenté ci-dessus.

Monsieur Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, trouve cocasse de voter ce type de budget alors que les règles et le fonctionnement de la comptabilité publique ne sont pas ou peu connus.

Madame Karine VOGELSEISEN, Conseillère Municipale, confirme que les règles de la comptabilité publique et de la comptabilité d'entreprise ne sont pas identiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VOTE** le projet de budget ci-avant présenté par chapitre ;
ARRÊTE le document budgétaire comprenant les crédits budgétaires de l'exercice 2016 et des crédits budgétaires pour les opérations d'ordre ;
ARRÊTE le document budgétaire tel que présenté ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

22.5 FINANCES

B. Budget général de la Commune

Monsieur Jean-Philippe HIHN, Adjoint, présente synthétiquement les diverses pièces financières déjà soumises en Commission Finances le 17 mars dernier. Il relève notamment la reconstitution en réserve du montant de 1 200 000,-€ (cf CA 2013) en prévision des travaux à réaliser à l'espace scolaire du Centre (194 825,-€ d'excédent d'investissement de l'année additionnés aux 265 460,-€ de solde excédentaire des restes à réaliser, à l'affectation en section d'investissement d'un montant de 463 681,-€ et aux 286 000,-€ inscrits en recettes FCTVA 2016).

Pour les emprunts à hauteur de 505 000,-€ inscrits en prévision, une réflexion sera à mener au moment du budget supplémentaire. L'objectif premier étant bien entendu de ne pas les réaliser ou qu'en partie tout au moins.

Il est rappelé également que les taux proposés sont encore actuellement bas et qu'une renégociation concernant les emprunts en cours pourrait se faire en parallèle.

A Monsieur François BREYSSE, Conseiller Municipal, relevant avoir compris que le choix du site d'implantation du futur espace scolaire a été fait, le Maire précise que non. La prudence a conduit à prendre les précautions financières afin de pouvoir engager le projet.

Concernant d'autres projets programmés en 2016 notamment la rue Sainte Odile, des crédits sont prévus afin de pouvoir intervenir en cas de besoin et d'avancement de l'opération de réhabilitation de la chapelle du même nom. Le tronçon envisagé ne concerne que la partie située entre la rue de la Gare et la chapelle. Une réalisation serait éventuellement possible en 2017.

Monsieur Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, constate encore une fois l'absence de projet en matière de voirie rurale et regrette la faible prise en compte des besoins de ce type. Bien entendu, il relève le Viehweg, programme qui aurait déjà dû être réalisé il y a 4 ou 5 ans.

Monsieur Philippe SCHEIBLING, Adjoint, confirme que le Viehweg sera réalisé en parallèle au projet de la rue des Hirondelles et que la consultation sera faite en même temps.

Il rappelle également que de nombreux travaux sont prévus en section de fonctionnement et qu'il y a lieu d'en tenir compte. Aussi, il précise que 35 000,-€ sont d'ores et déjà inscrits pour des interventions de type PATA ou rubannage mais également en enrobés projetés pour ce qui concerne les chemins ruraux.

Monsieur Olivier SENGLER souligne qu'en matière d'investissement des aménagements sont à réaliser d'urgence en matière d'hydraulique notamment dans le secteur du Taennelkreuz où les chemins se détériorent par défaut d'entretien.

Pour Monsieur Bernard MARTIN, Adjoint, les problèmes rencontrés sont souvent localisés sur des chemins hors enrobés où des aménagements hydrauliques légers ont été réalisés.

Pour Monsieur Olivier SENGLER ces multiples aménagements ponctuels cumulés, certes peu coûteux, créent un problème hydraulique impactant l'état de la voirie.

Monsieur Philippe SCHEIBLING relève que ces soucis rencontrés sont issus également de creusement ou rehausse des accès aux parcelles pour les tracteurs. Monsieur Olivier SENGLER souligne que bien souvent les devers sont tellement accentués que pour des raisons de sécurité, les viticulteurs procèdent à leur comblement. Monsieur Philippe SCHEIBLING précise que dans ces conditions, et même si les chemins étaient revêtus, des nids de poules apparaîtraient rapidement du fait du creusement par ravinement lié aux écoulements des eaux.

Le Maire précise qu'il y a lieu d'organiser une réunion de la commission en présence des riverains avant réalisation des travaux. Pour ce qui est des travaux d'investissement, la Commission devra se positionner pour une programmation ultérieure.

Monsieur Bernard MARTIN rappelle que la Commission a effectué une tournée le 19 décembre 2015 et qu'un certain nombre de points ont été enregistrés.

Il précise qu'il y a environ 10 ans, deux chemins ont été traités. En 2016, alors que le fissurage des enrobés a été constaté, des interventions sont programmées pour éviter leur accentuation. Ces interventions sont prévues en section de fonctionnement et non d'investissement.

A l'issue des échanges, le Maire propose de passer à l'aspect formel des décisions budgétaires et financières.

1. Programme général des investissements 2016

Rapporteur : **M. Olivier SOHLER, Maire**

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER

le programme des investissements pour 2016 tel que ci-après présenté :

	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménage- ment	Amortissement subvention	Reste à financer
EDUCATION										
	ECOLE ELEMENTAIRE DESCHERWILLER - KIENTZVILLE									
	1 photocopieur ou location (160€/trimestre)	5 000.00	-							5 000.00
	1 plastifieuse	80.00	-							80.00
	1 chaîne HIFI	280.00	-							280.00
	1 tableau blanc sur roulettes	680.00	-							680.00
	1 écran pour vidéo projecteur	440.00	-							440.00
	Téléphone	-	-							-
	VPI	3 000.00	-						3 000.00	
	1 ordinateur portable	700.00	-							700.00
	Rafraîchissement des sanitaires	-	-							-
	Sous-total école centre	10 180.00							3 000.00	7 180.00
ECOLE MATERNELLE										
	Réfection classe rez-de-chaussée	1 000.00	-							1 000.00
	4 sièges ergonomiques à roulettes	1 200.00	-			1 200.00				-
	1 tablette numérique (Mairie)	-	-							-
	1 plastifieuse	80.00	-							80.00
	1 caisson mobile	190.00	-							190.00
	1 nettoyeur vapeur	1 000.00	-			1 000.00				-
	Plan de sécurité	500.00								500.00
	Sous-total école maternelle	3 970.00				2 200.00				1 770.00
	TOTAL GENERAL EDUCATION	14 150.00				2 200.00			3 000.00	8 950.00
VIE ASSOCIATIVE										
	Tonnelles parapluie	1 500.00	-						1 500.00	-
	Mobilier Kientzville (tables - chaises)	-	-							-
	2 chariots de lavage	760.00	-							760.00
	Escabeau	250.00	-							250.00
	TOTAL GENERAL VIE ASSOCIATIVE	2 510.00							1 500.00	1 010.00
VOIRIE RESEAUX										
	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménage- ment	Amortissement subvention	Reste à financer
	Programme de voirie 2016-Route des Romains	340 000.00	27 300.00	137 945.00	-	33 080.00	141 675.00	-	-	-
	Signalisation verticale	5 000.00	-							5 000.00
	Signalisation horizontale	6 000.00	-			4 000.00				2 000.00
	Eclairage public	10 000.00	-			4 800.00				5 200.00
	Poursuite remplacement Garde-Corps Aubach	5 000.00	-							5 000.00
	Rue Sainte Odile	50 000.00	-			30 000.00	20 000.00			-
	TOTAL GENERAL VOIRIE - RESEAUX	416 000.00	27 300.00	137 945.00		71 880.00	161 675.00			17 200.00
FORET										
	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménage- ment	Amortissement subvention	Reste à financer
	Programme 2016									-
	TOTAL GENERAL FORET									

SERVICE TECHNIQUE - REGIE	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménagement	Amortissement subvention	Reste à financer
Jardinières (place Monument aux Morts) et corbeille	1 300.00	-								1 300.00
Doseur d'engrais et purges (3u), lances, pompes à eau et divers	2 250.00	-				1 920.00				330.00
Desherbeur thermique P1	8 500.00	-	7 500.00						1 000.00	-
Brosse de desherbage P2	6 500.00	-							5 231.00	1 269.00
Remplacement du DUCATO	-	-								
Réciprocateur	1 000.00									1 000.00
TOTAL GENERAL SERVICE TECHNIQUE - REGIE	19 550.00		7 500.00			1 920.00			6 231.00	3 895.00
BATIMENTS COMMUNAUX ET DIVERS	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménagement	Amortissement subvention	Reste à financer
	Accessibilité	13 000.00	-						7 500.00	5 500.00
	Salle Polyvalente création d'un local extérieur ordures ménagères	1 000.00	-							1 000.00
	Création d'un local ordures ménagères ESC - Club House		-							
	Portail Ecole Centre - sécurisation (gâche électrique - ouverture à distance)	1 000.00	-							1 000.00
TOTAL GENERAL BAT. COMMUNAUX ET DIVERS	15 000.00								7 500.00	7 500.00
PATRIMOINE	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménagement	Amortissement subvention	Reste à financer
	Restauration de registres	4 000.00	-			4 000.00				-
	Rénovation et remplacement de la passerelle d'accèsibilité au Château de l'Ortenbourg	8 800.00	-						8 800.00	-
	Réfection des berges et murets	5 000.00	-							5 000.00
TOTAL GENERAL PATRIMOINE	17 800.00					4 000.00			8 800.00	5 000.00
FLEURISSEMENT EMBELLISSEMENT	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménagement	Amortissement subvention	Reste à financer
	Décorations de Noël	3 000.00								3 000.00
	Fleurissement - patrimoine arboré	7 100.00	-			5 000.00				2 100.00
	Citis	60 000.00		8 000.00						52 000.00
	Banc public et corbeille - place monument	750.00	-							750.00
TOTAL GENERAL ANIMATION FLEURISSEMENT	70 850.00		8 000.00			5 000.00				57 850.00
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménagement	Amortissement subvention	Reste à financer
	Climatisation mobile local serveur	1 000.00	-							1 000.00
	Divers petit équipement (destructeur, ...)	1 000.00	-							1 000.00
	Radar mobile	-	-							-
TOTAL GENERAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 000.00									2 000.00
COMMUNICATION	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménagement	Amortissement subvention	Reste à financer
	Prises de vues	1 000.00	-							1 000.00
	Plan de la commune	1 500.00								1 500.00
	TOTAL GENERAL COMMUNICATION	2 500.00								2 500.00
FINANCES	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménagement	Amortissement subvention	Reste à financer
	Annuité en capital	230 500.00	-							230 500.00
	Dématerrialisation (parapheurs électroniques)		-							-
	TOTAL GENERAL FINANCES	230 500.00								230 500.00
FONCIER	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménagement	Amortissement subvention	Reste à financer
	Acquisition de parcelles diverses	10 000.00	-							10 000.00
	Arpentage et honoraires diverses	5 000.00	-							5 000.00
	TOTAL GENERAL FONCIER	15 000.00								15 000.00
	SOUSTOTAL	805 860.00	27 300.00	153 445.00		85 000.00	161 675.00		27 031.00	351 409.00

	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménage- ment	Amortissement subvention	Reste à financer
PROGRAMMES ANTERIEURS	1402 - Programme de voirie 2014 Rue des Geais : mise en souterrain (Câble - électricité - téléphone)	6 000,00	-							6 000,00
	1503 - Programme de voirie 2015 Kientzville - rue des Hirondelles et divers	544 000,00	115 200,00		120 000,00		268 800,00	40 000,00		
	1507 - Réhabilitation du Presbytère	50 000,00	-							50 000,00
	717 ESC Mobilier	20 000,00								20 000,00
	717 - ESC (révisions)	25 000,00	-							25 000,00
	16095 - Réserves foncières Terrains de voirie (alignements,...)	10 000,00								10 000,00
	16095 - Réserves foncières Terrain bâti ERHARDT	47 500,00	-				47 500,00			
	1406 - Voirie rurale : Viehweg	40 000,00	12 800,00				27 200,00			
	1104 - Cheminement piétons et cycles travaux de voirie	16 500,00								16 500,00
	1104 - Cheminement piétons et cycles Terrains de voirie	10 500,00								10 500,00
	1412 - Urbanisation BINN (zone IAU)- Kientzville (Zone IAUk)	6 000,00								6 000,00
	1210 - Espace scolaire du Centre	286 000,00				286 000,00				
	TOTAL GENERAL PROGRAMME ANTERIEUR	1 061 500,00	128 000,00		120 000,00	286 000,00	343 500,00	40 000,00		144 000,00
	SOUS-TOTAL	1 061 500,00	128 000,00		120 000,00	286 000,00	343 500,00	40 000,00		144 000,00
	TOTAL GENERAL	1 867 360,00	155 300,00	153 445,00	120 000,00	371 000,00	505 175,00	40 000,00	27 031,00	495 409,00

	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménage- ment	Amortissement subvention	Reste à financer
FONCTIONNEMENT	Enduits superficiels/fonctionnement	35 000,00								35 000,00
	Maintenance du site	2 000,00								2 000,00
	TOTAL GENERAL PROGRAMME ANTERIEUR	37 000,00								37 000,00

	Estimation TTC	Subvention CG	Divers	Cession	FCTVA	Emprunts	TLE / TA	Amortissement subvention	Reste à financer	c/23B - Recettes
	INVESTISSEMENT - TOTAL BUDGET PRIMITIF 2016 Cf. détail des programmes d'investissement	1 867 360,00 €	155 300,00 €	153 445,00 €	120 000,00 €	371 000,00 €	505 175,00 €	40 000,00 €	27 031,00 €	495 409,00 €

Montant budgétaire à rajouter, pour des écritures comptables, en dépenses et en recettes

N° opération	Libellé	Estimation TTC c/23B - Dépenses	Subvention CG	Divers	Cession	FCTVA	Emprunts	TLE / TA	Amortissement subvention	Reste à financer	c/23B - Recettes
1503	Voirie + réseaux 2015 - Avances	28 000,00 €									28 000,00 €
1406	Voirie Rurale 2014 - Avances	2 000,00 €									2 000,00 €
1503	Voirie + réseaux 2015 - Avances	17 000,00 €									17 000,00 €
	SOUS-TOTAL	47 000,00 €									47 000,00 €

N° opération	Libellé	Estimation TTC c/458101- Dépenses	Subvention CG	Divers	Cession	FCTVA	Emprunts	TLE / TA	Amortissement subvention	Reste à financer	c/458201- Recettes
1104	Cheminement piétons et cycles - opérations compte de tiers n°1 - (Conseil Départemental)	1 870,00 €									1 870,00 €
	SOUS-TOTAL	1 870,00 €									1 870,00 €

N° opération	Libellé	Estimation TTC Chap.041-c/2111- Dépenses	Subvention CG	Divers	Cession	FCTVA	Emprunts	TLE / TA	Amortissement subvention	Reste à financer	Chap.041-c/1021-
1503	Voirie + réseaux 2015 (arrondies aux centaines)	120 000,00 €									120 000,00 €
16095	Réserves Foncières 2016 (arrondis mises aux centaines)	81 600,00 €									81 600,00 €
	SOUS-TOTAL	201 600,00 €									201 600,00 €
	TOTAL GENERAL	2 117 830,00 €	155 300,00 €	153 445,00 €	120 000,00 €	371 000,00 €	505 175,00 €	40 000,00 €	27 031,00 €	495 409,00 €	250 470,00 €

Financé par :

* Subvention du Conseil Général	155 300,00 €
* Subvention - DIVERS -	153 445,00 €
* Cessions	120 000,00 €
* FCTVA	371 000,00 €
* Emprunts	505 175,00 €
* TLE/TA	40 000,00 €
* Amortissement subvention	27 031,00 €
* Virement de la section de fonctionnement	495 409,00 €
* Remboursement - Avances	47 000,00 €
* Opérations patrimoniales	201 600,00 €
* Opérations pour compte de tiers	1 870,00 €

2 117 830,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE

le programme des investissements pour 2016 tel que ci-après présenté.

	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménagement	Amortissement subvention	Reste à financer
EDUCATION										
	1 photocopieur ou location (160€/trimestre)	5 000.00	-							5 000.00
	1 plastifieuse	80.00	-							80.00
	1 chaîne HIFI	280.00	-							280.00
	1 tableau blanc sur roulettes	680.00	-							680.00
	1 écran pour vidéo projecteur	440.00	-							440.00
	Téléphone	-	-							-
	VPI	3 000.00	-						3 000.00	-
	1 ordinateur portable	700.00	-							700.00
	Rafraîchissement des sanitaires									
	Sous-total école centre	10 180,00							3 000,00	7 180,00
ECOLE MATERNELLE										
	Réfection classe rez-de-chaussée	1 000.00	-							1 000.00
	4 sièges ergonomiques à roulettes	1 200.00	-			1 200.00				-
	1 tablette numérique (Mairie)	-	-							-
	1 plastifieuse	80.00	-							80.00
	1 caisson mobile	190.00	-							190.00
	1 nettoyeur vapeur	1 000.00	-			1 000.00				-
	Plan de sécurité	500.00								500.00
	Sous-total école maternelle	3 970,00				2 200,00				1 770,00
	TOTAL GENERAL EDUCATION	14 150,00				2 200,00			3 000,00	8 950,00
VIE ASSOCIATIVE										
	Tonnelle parapluie	1 500.00	-						1 500.00	-
	Mobilier Kientzville (tables - chaises)	-	-							-
	2 chariots de lavage	760.00	-							760.00
	Escabeau	250.00	-							250.00
	TOTAL GENERAL VIE ASSOCIATIVE	2 510,00							1 500,00	1 010,00
VOIRIE RESEAUX										
	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménagement	Amortissement subvention	Reste à financer
	Programme de voirie 2016-Route des Romains	340 000,00	27 300,00	137 945,00	-	33 080,00	141 675,00	-	-	-
	Signalisation verticale	5 000,00	-							5 000,00
	Signalisation horizontale	6 000,00	-			4 000,00				2 000,00
	Eclairage public	10 000,00	-			4 800,00				5 200,00
	Poursuite remplacement Garde-Corps Aubach	5 000,00	-							5 000,00
	Rue Sainte Odile	50 000,00	-			30 000,00	20 000,00			-
	TOTAL GENERAL VOIRIE RESEAUX	415 000,00	27 300,00	137 945,00		71 880,00	161 675,00			17 200,00
FORET										
	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménagement	Amortissement subvention	Reste à financer
	Programme 2016	-	-							-
	TOTAL GENERAL FORET									

CODE CATEGORIE	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménagement	Amortissement subvention	Reste à financer
SERVICE TECHNIQUE - REGIE	Jardinières (place Monument aux Morts) et corbeille	1 300.00	-							1 300.00
	Doseur d'engrais et purges (3u), lances, pompes à eau et divers	2 250.00	-			1 920.00				330.00
	Desherbeur thermique P1	8 500.00	-	7 500.00					1 000.00	-
	Brosse de desherbage P2	6 500.00	-						5 231.00	1 269.00
	Remplacement du DUCATO	-	-							-
	Réciprocateur	1 000.00								1 000.00
	TOTAL GENERAL SERVICE TECHNIQUE - REGIE	19 550.00		7 500.00		1 920.00			6 231.00	3 899.00
BATIMENTS COMMUNAUX ET DIVERS	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménagement	Amortissement subvention	Reste à financer
	Accessibilité	13 000.00	-						7 500.00	5 500.00
	Salle Polyvalente création d'un local extérieur ordures ménagères	1 000.00	-							1 000.00
	Création d'un local ordures ménagères ESC - Club House	-	-							-
	Portail Ecole Centre - sécurisation (gâche électrique - ouverture à distance)	1 000.00	-							1 000.00
	TOTAL GENERAL BAT COMMUNAUX ET DIVERS	15 000.00							7 500.00	7 500.00
PATRIMOINE	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménagement	Amortissement subvention	Reste à financer
	Restauration de registres	4 000.00	-			4 000.00				-
	Rénovation et remplacement de la passerelle d'accèsibilité au Château de l'Ortenbourg	8 800.00	-						8 800.00	-
	Réfection des berges et murets	5 000.00	-							5 000.00
	TOTAL GENERAL PATRIMOINE	17 800.00				4 000.00			8 800.00	5 000.00
ANIMATION - FLEURISSEMENT - ENBELISSEMENT	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménagement	Amortissement subvention	Reste à financer
	Décorations de Noël	3 000.00	-							3 000.00
	Fleurissement - patrimoine arboré	7 100.00	-			5 000.00				2 100.00
	Citys	60 000.00		8 000.00						52 000.00
	Banc public et corbeille - place monument	750.00	-							750.00
	TOTAL GENERAL ANIMATION FLEURISSEMENT	70 850.00		8 000.00		5 000.00				57 850.00
ADMINISTRATION GENERALE	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménagement	Amortissement subvention	Reste à financer
	Climatisation mobile local serveur	1 000.00	-							1 000.00
	Divers petit équipement (destructeur, ...)	1 000.00	-							1 000.00
	Radar mobile	-	-							-
	TOTAL GENERAL ADMINISTRATION GENERALE	2 000.00								2 000.00
COMMUNICATION	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménagement	Amortissement subvention	Reste à financer
	Prises de vues	1 000.00	-							1 000.00
	Plan de la commune	1 500.00								1 500.00
	TOTAL GENERAL COMMUNICATION	2 500.00								2 500.00
FINANCES	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménagement	Amortissement subvention	Reste à financer
	Annuité en capital	230 500.00	-							230 500.00
	Dématérialisation (parapheurs électroniques)	-	-							-
	TOTAL GENERAL FINANCES	230 500.00								230 500.00
FONCIER	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménagement	Amortissement subvention	Reste à financer
	Acquisition de parcelles diverses	10 000.00	-							10 000.00
	Arpentage et honoraires diverses	5 000.00	-							5 000.00
	TOTAL GENERAL FONCIER	15 000.00		153 445.00		85 000.00	161 675.00		27 031.00	351 409.00
	SOUS TOTAL	805 860.00	27 300.00	153 445.00		85 000.00	161 675.00		27 031.00	351 409.00

PROGRAMMES ANTERIEURS	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménagement	Amortissement subvention	Reste à financer
1402 - Programme de voirie 2014 Rue des Geais mise en souterrain (câble - électricité - téléphone)	6 000.00	-								6 000.00
1503 - Programme de voirie 2015 Klentzville - rue des Hirondelles et divers	544 000.00	115 200.00			120 000.00		268 800.00	40 000.00		-
1507 - Réhabilitation du Presbytère	50 000.00	-								50 000.00
717 ESC Mobilier	20 000.00									20 000.00
717 - ESC {révisions}	25 000.00	-								25 000.00
16095 - Réserves foncières Terrains de voirie (alignements....)	10 000.00									10 000.00
16095 - Réserves foncières Terrain bâti ERHARDT	47 500.00	-					47 500.00			-
1406 - Voirie rurale : Viehweg	40 000.00	12 800.00					27 200.00			-
1104 - Cheminement piétons et cycles travaux de voirie	16 500.00									16 500.00
1104 - Cheminement piétons et cycles Terrains de voirie	10 500.00									10 500.00
1412 - Urbanisation BiNN (zone 1AU) - Klentzville (Zone IAU)	6 000.00									6 000.00
1210 - Espace scolaire du Centre	286 000.00					286 000.00				-
TOTAL GENERAL PROGRAMME ANTERIEUR	1 061 500.00	128 000.00			120 000.00	295 000.00	343 500.00	40 000.00		144 000.00
Sous Total	1 061 500.00	128 000.00			120 000.00	286 000.00	343 500.00	40 000.00		144 000.00

TOTAL GENERAL	1 867 360.00	155 300.00	153 445.00	120 000.00	371 000.00	505 175.00	40 000.00	27 031.00	495 409.00
----------------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------------	------------------	-------------------

FONCTIONNEMENT	Désignation	Estimation TTC	Subvention CD 67	Divers	Cessions	FCTVA	Emprunts	Taxe d'aménagement	Amortissement subvention	Reste à financer
Enduits superficiels/fonctionnement	35 000.00									35 000.00
Maintenance du site	2 000.00									2 000.00
TOTAL GENERAL PROGRAMME ANTERIEUR	37 000.00									37 000.00

	Estimation TTC	Subvention CG	Divers	Cession	FCTVA	Emprunts	TLE / TA	Amortissement subvention	Reste à financer	238 - Recettes
INVESTISSEMENT - TOTAL BUDGET PRIMITIF 2016 <i>Cf. détail des programmes d'investissement</i>	1 867 360.00 €	155 300.00 €	153 445.00 €	120 000.00 €	371 000.00 €	505 175.00 €	40 000.00 €	27 031.00 €	495 409.00 €	€

Montant budgétaire à rajouter, pour des écritures comptables, en dépenses et en recettes

N° opération	Libellé	Estimation TTC c/238 - Dépenses	Subvention CG	Divers	Cession	FCTVA	Emprunts	TLE / TA	Amortissement subvention	Reste à financer	c/238 - Recettes
1503	Voirie - réseaux 2015 - Avances	28 000.00 €									28 000.00 €
1406	Voirie Rurale 2014 - Avances	2 000.00 €									2 000.00 €
1503	Voirie - réseaux 2016 - Avances	17 000.00 €									17 000.00 €
	SOUS-TOTAL	47 000.00 €									47 000.00 €

N° opération	Libellé	Estimation TTC c/458101 - Dépenses	Subvention CG	Divers	Cession	FCTVA	Emprunts	TLE / TA	Amortissement subvention	Reste à financer	c/458201 - Recettes
1104	Cheminement piétons et cycles - opération compte de tiers n°1 - (Conseil Départemental)	1 870.00 €									1 870.00 €
	SOUS-TOTAL	1 870.00 €									1 870.00 €

N° opération	Libellé	Estimation TTC Chap.041-c/2111 - Dépenses	Subvention CG	Divers	Cession	FCTVA	Emprunts	TLE / TA	Amortissement subvention	Reste à financer	Chap.041-c/1021
1503	Voirie - réseaux 2015 (écriture liée aux cessions)	120 000.00 €									120 000.00 €
16095	Réserves Foncières 2016 (écriture liée aux cessions)	81 600.00 €									81 600.00 €
	SOUS-TOTAL	201 600.00 €									201 600.00 €

TOTAL GENERAL	2 117 830.00 €	155 300.00 €	153 445.00 €	120 000.00 €	371 000.00 €	505 175.00 €	40 000.00 €	27 031.00 €	495 409.00 €	250 470.00 €
----------------------	-----------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--------------------	--------------------	---------------------	---------------------

Financé par :	
* Subvention du Conseil Général	155 300,00 €
* Subvention - DIVERS -	153 445,00 €
* Cessions	120 000,00 €
* FCTVA	371 000,00 €
* Emprunts	505 175,00 €
* TLE/TA	46 000,00 €
* Amortissement subvention	27 031,00 €
* Virement de la section de fonctionnement	495 409,00 €
* Remboursement - Avances	47 000,00 €
* Opérations patrimoniales	201 600,00 €
* Opérations pour compte de tiers	1 870,00 €
	2 117 830,00 €

ADOpte A LA MAJORITE avec :

- 18 voix pour ;
- 2 voix contre : Monsieur Olivier SENGLER, Conseiller Municipal et Monsieur Philippe SIMLER, Conseiller Municipal
- 2 abstentions, Madame Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale et Monsieur Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal.

22.5 FINANCES

B. Budget général de la Commune

2. Fixation des produits et taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

Conformément à la proposition de budget, le produit nécessaire à l'équilibre du budget est de 1 501 139,- €.

Ce produit intègre les ressources fiscales des taxes et s'établit de la manière suivante :

	2015			2016		
	Bases <u>notifiées</u> début 2015	Taux appliqués	Produit	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Taux Proposition 2016	Produits prévisionnels
Taxe d'habitation	3 668 000,-	18,15	665 742,-	3 840 000,-	18,15	696 960,-
Taxe foncière (bâti)	3 336 000,-	14,79	493 394,-	3 427 000,-	14,79	506 853,-
Taxe foncière (non bâti)	260 100,-	44,30	115 224,-	262 300,-	44,30	116 199,-
CFE	1 038 000,-	17,04	176 875,-	897 700,-	17,04	152 968,-
Sous-Total			1 451 235,-			1 472 980,-

Ainsi que :

Allocations			
compensatrices :			
- Taxe d'habitation	28 449,-		21 226,-
- taxe foncière (bâti) personnes de condition modeste	1 863,-		1 041,-
- Taxe foncière (non bâti)	19 131,-		17 358,-
- Taxe professionnel / CFE :			
a. <i>Dotation unique spécifique</i>	1 420,-		1 204,-
b. <i>Réduction des bases des créations d'établissements</i>	3 214,-		97,-
Sous-Total :	54 077,-	Sous-Total :	40 926,-
Produit des IFER :			
- Centrales photovoltaïques	1 070,-		1 080,-
- Transformateurs	42 121,-		42 541,-
- Stations radioélectriques	2 121,-		2 143,-
- Stockage, transport	5 327,-		5 384,-
Sous-Total :	50 639,-	Sous-Total	51 148,-
Produit taxe additionnelle FNB	14 750,-		14 548,-
Produit de la CVAE	74 240,-		81 748,-
Prélèvement GIR effectif	-160 211,-		-160 211,-
TOTAL 2015* :	1 484 730,-	TOTAL 2016 :	1 501 139,-

* bases prévisionnelles et non effective

Différence 2015/2016 : 16 409,-

Outre le produit attendu de la fiscalité directe locale, le produit nécessaire à l'équilibre du budget tient compte des éléments relatifs aux allocations compensatrices, produit de la base additionnelle de FNB, produits des IFER et de la CVAE. Il est à noter le prélèvement de 160 211,- € effectué au titre du FNGIR 2016.

En conséquence, il est proposé au conseil :

DE FIXER le produit nécessaire à l'équilibre budgétaire à 1 501 139,- € ;

DE FIXER le produit attendu de la fiscalité directe locale à 1 472 980,- € ;

DE MAINTENIR les taux des taxes directes locales à :

Taxe d'Habitation : 18,15 % ;

Taxe Foncier Bâti : 14,79 % ;

Taxe Foncier Non Bâti : 44,30 % ;

CFE : 17,04 % ;

Le Maire souligne que le projet de budget prévoit l'intégration au budget 2016 du produit des taxes directes locales avec un maintien des taux en vigueur.

Monsieur Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, estime que de manière générale un souci est à relever au niveau de la Communauté de Communes de Sélestat. En effet, cette dernière fait évoluer ses taux de 8% en 2016. Bien-sûr ses compétences évoluent et augmentent, mais les communes ne compensent pas par des baisses de leurs taux par ailleurs alors même qu'il y a eu transfert de compétence.

Le Maire rappelle que les communes ont également à faire face à l'importance des diminutions des dotations de l'Etat. Il ajoute que certaines communes proches procèdent également à la hausse des taux pour compenser cette perte financière.

Ce choix n'a pas été retenu à Scherwiller, conformément aux annonces qui avaient été faites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

FIXE	le produit nécessaire à l'équilibre budgétaire à 1 501 139,- € ;
FIXE	le produit attendu de la fiscalité directe locale à 1 472 980,- € ;
MAINTIENT	les taux des taxes directes locales à :
	Taxe d'Habitation : 18,15 % ;
	Taxe Foncier Bâti : 14,79 % ;
	Taxe Foncier Non Bâti : 44,30 % ;
	CFE : 17,04 % ;
	Soit identique aux taux votés depuis 2011.

ADOpte A L'UNANIMITE

22.5 FINANCES

B. Budget général de la Commune

3. Budget primitif 2016

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

Le budget tel que soumis au Conseil Municipal a été présenté à la Commission des Finances le 17 mars 2016.

Il traduit un maintien de la pression fiscale et un recours limité à l'emprunt grâce à la capitalisation de l'épargne.

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	2 406 800,-
011 : Charges à caractère général	552 421,-
012 : Charges de personnel et frais assimilés	862 490,-

014	: Atténuations de produits	190 711,-
022	: Dépenses imprévues	10 569,60
023	: Virement à la section d'investissement	495 409
042	: Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 031,-
65	: Autres charges de gestion courante	212 468,40
66	: Charges financières	51 700,-
67	: Charges exceptionnelles	4 000,-

Recettes : **2 406 800,-**

013	: Atténuations de charges	5 000,-
70	: Produits des services, du domaine	77 170,-
73	: Impôts et taxes	1 773 674,-
74	: Dotations, subventions, participations	504 011,-
75	: Autres produits de gestion courante	30 200,-
76	: Produits financiers	10,-
77	: Produits exceptionnels	16 735,-

INVESTISSEMENT

Dépenses : **2 117 830,-**

16	: Remboursement d'emprunts et dettes	230 500,-
20	: Immobilisations corporelles (sauf 204)	7 000,-
204	: Subvention d'équipement versées	50 000,-
21	: Immobilisations corporelles	246 360,-
23	: Immobilisations en cours	1 242 555,-
041	: Opérations patrimoniales	201 600,-
45	: Opérations pour compte de tiers	139 815,-

Recettes : **2 117 830,-**

021	: Virement de la section de fonctionnement	495 409,-
024	: Produits de cessions	120 000,-
040	: Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 031,-
041	: Opérations patrimoniales	201 600,-
10	: Dot., fonds div. & réserves	411 000,-
13	: Subventions d'investissement	170 800,-
16	: Emprunts et dettes assimilés	505 175,-
23	: Immobilisations en cours	47 000,-
45	: Opérations pour compte de tiers	139 815,-

Il est proposé au Conseil :

DE VOTER le projet de budget par chapitre ;
D'ARRETER le document budgétaire tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE le projet de budget par chapitre tel que présente ;
ARRETE le document budgétaire tel que présenté ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE avec :

- **18 voix pour**
- **2 voix contre : Monsieur Olivier SENGLER, Conseiller Municipal et Monsieur Philippe SIMLER, Conseiller Municipal**
- **2 abstentions : Madame Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale et Monsieur Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal.**

22.5 FINANCES

B. Budget général de la Commune

4. *Compte de Gestion 2015 – Compte Administratif 2015*
a) *Compte de Gestion 2015*

Rapporteur : **M. Olivier SOHLER, Maire**
M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

La Commission des Finances ayant étudié les différents dossiers, il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le compte de gestion 2015 arrêté comme ci-dessous.

Les écritures du compte de gestion tenu par le comptable public coïncident en tous points avec celles retracées dans le compte administratif.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Résultat de l'exercice	1 930 084,25	2 658 526,81	+ 728 442,56
Excédent antérieur reporté		800 003,98	+800 003,98
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 930 084,25	3 458 530,79	+ 1 528 446,54

INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice	3 206 578,06	3 300 213,88	+ 93 635,82
Excédent antérieur reporté		101 189,59	+ 101 189,59
TOTAL INVESTISSEMENT	3 206 578,06	3 401 403,47	+ 194 825,41
EXCEDENT GLOBAL	5 136 662,31	6 859 934,26	+1 723 271,95

Après intégration et consolidation du budget annexe « PAA Est », le résultat de clôture de l'exercice est de :

BUDGET ANNEXE PAA EST	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Résultat de l'exercice	2.172.052,74	2.118.355,88	- 53.696,86
Excédent antérieur reporté		56.752,00	+56.752,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	2.172.052,74	2.175.107,88	3.055,14
INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice	2.118.355,88	2.135.424,42	17.068,54
Excédent antérieur reporté		16.102,30	16.102,30
TOTAL INVESTISSEMENT	2.118.355,88	2.151.526,72	33.170,84
EXCEDENT GLOBAL PAA EST	4.290.408,62	4.326.634,60	36.225,98

EXCEDENT du budget général Et budget annexe PAA EST			1.759.497,93
--	--	--	---------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le compte de gestion 2015 arrêté comme ci-dessous.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Résultat de l'exercice	1 930 084,25	2 658 526,81	+ 728 442,56
Excédent antérieur reporté		800 003,98	+800 003,98
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 930 084,25	3 458 530,79	+ 1 528 446,54
INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice	3 206 578,06	3 300 213,88	+ 93 635,82
Excédent antérieur reporté		101 189,59	+ 101 189,59
TOTAL INVESTISSEMENT	3 206 578,06	3 401 403,47	+ 194 825,41
EXCEDENT GLOBAL	5 136 662,31	6 859 934,26	+1 723 271,95

Après intégration et consolidation du budget annexe « PAA Est », le résultat de clôture de l'exercice est de :

BUDGET ANNEXE PAA EST	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Résultat de l'exercice	2.172.052,74	2.118.355,88	- 53.696,86
Excédent antérieur reporté		56.752,00	+56.752,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	2.172.052,74	2.175.107,88	3.055,14
INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice	2.118.355,88	2.135.424,42	17.068,54
Excédent antérieur reporté		16.102,30	16.102,30
TOTAL INVESTISSEMENT	2.118.355,88	2.151.526,72	33.170,84
EXCEDENT GLOBAL PAA EST	4.290.408,62	4.326.634,60	36.225,98

EXCEDENT du budget général Et budget annexe PAA EST	1.759.497,93
--	---------------------

ADOpte A L'UNANIMITE

22.5 FINANCES

B. Budget général de la Commune

- 4. Compte de gestion et compte administratif 2015*
- b) Restes à réaliser 2015*

Rapporteur : **M. Olivier SOHLER, Maire**

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

Monsieur HIHN rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république (dite loi ATR).

Les restes à réaliser correspondent pour les Communes de moins de 3500 habitants, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice, le rattachement des charges et des produits à l'exercice n'étant pas obligatoire pour ces Communes ;

- en recettes de fonctionnement, aux recettes certaines non mises en recouvrement à l'issue de la journée complémentaire pour l'ensemble des collectivités locales ;
- en dépenses d'investissement, pour les communes et les départements sans distinction de taille, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- en recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

Monsieur Jean-Philippe HIHN, Adjoint, précise que la clôture du budget d'investissement 2015 intervenant le 31 décembre 2015, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement sur l'exercice 2015 (cf. tableau ci-dessous présenté et détail annexé).

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
RESTES A REALISER	198.221,47	463.681,48	265 460,01

Il est demandé au Conseil Municipal :

Vu l'exécution du budget 2015 de la Commune,

D'ADOPTER les états des restes à réaliser ;

D'AUTORISER le Maire à signer toutes pièces afférentes et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états ;

DE DIRE

que ces écritures seront reprises dans le Budget Supplémentaire 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu l'exécution du budget 2015 de la commune,

ADOpte les états des restes à réaliser ;

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces afférentes et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états ;

DIT que ces écritures seront reprises dans le Budget Supplémentaire 2016.

ADOpte A L'UNANIMITE**22.5 FINANCES****B. Budget général de la Commune**

4. Compte de Gestion 2015 – Compte Administratif 2015

c) Compte Administratif 2015

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

La Commission des Finances ayant étudié les différents dossiers, il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le Compte Administratif 2015 arrêté comme ci-dessous.

Les écritures du compte de gestion tenu par le comptable public coïncident en tous points avec celles retracées dans le compte administratif.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Résultat de l'exercice	1 930 084,25	2 658 526,81	+ 728 442,56
Excédent antérieur reporté		800 003,98	+800 003,98
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 930 084,25	3 458 530,79	+ 1 528 446,54
INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice	3 206 578,06	3 300 213,88	+ 93 635,82
Excédent antérieur reporté		101 189,59	+ 101 189,59
TOTAL INVESTISSEMENT	3 206 578,06	3 401 403,47	+ 194 825,41
EXCEDENT GLOBAL	5 136 662,31	6 859 934,26	+1 723 271,95

Total Restes à réaliser / engagements	198 221,47	463 681,48	+265 460,01
Situation fin 2015	5 334 883,78	7 323 615,74	1 988 731,96

Après intégration et consolidation du budget annexe « PAA EST », le résultat de clôture de l'exercice est de :

BUDGET ANNEXE PAA EST	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
Résultat de l'exercice	2.172.052,74	2.118.355,88	- 53.696,86
Excédent antérieur reporté		56.752,00	+56.752,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	2.172.052,74	2.175.107,88	3.055,14
<u>INVESTISSEMENT</u>			
Résultat de l'exercice	2.118.355,88	2.135.424,42	17.068,54
Excédent antérieur reporté		16.102,30	16.102,30
TOTAL INVESTISSEMENT	2.118.355,88	2.151.526,72	33.170,84
EXCEDENT GLOBAL PAA EST	4.290.408,62	4.326.634,60	36.225,98

EXCEDENT du budget général			
Et budget annexe PAA EST			2.024.957,94

Le Maire ayant quitté la salle,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le Compte Administratif 2015 de la commune arrêté comme ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Maire revient en séance.

22.5 FINANCES

B. Budget général de la Commune

5. Bilan des acquisitions et cessions comptables

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

Conformément à la réglementation en vigueur dans les Communes de plus de 2 000 habitants, il est proposé au Conseil de prendre connaissance du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2015.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles effectuées pendant l'exercice budgétaire 2015, retracé par le Compte Administratif ci-dessous présenté :

1.- VENTE DE TERRAINS/IMMEUBLES

Vendeurs	Références cadastrales	Lieudit/ adresse	Superficie	Montant de la vente	Date de Délibération	Date de l'acte
M. Sébastien THOMANN Et son épouse Isabelle SCHNELL 9, rue des Romains 67750 SCHERWILLER	Section 30 parcelle 31	RAINBUCKEL	6,22 ares terre	3.110,- € c/775 Titre de recette n° 371/2015	20/01/2015	15/04/2015
M. Frédéric WEYMANN et Mme Angélique CLOG 1a, rue des Iris, 67750 SCHERWILLER	Section 7 n° 275/9 et n° 208/9	Rue du Baron de Faviers	4,69 ares terre, sol et 0,46 are, sol	188.000,-€ c/775 Titre de recette n° 305/2015	24/09/2014	06/01/2015

2 - ECHANGE

Echangiste	Section 28 n°436	Lerchenbuehl	5,04 ares vignes	Dépense	07/10/2014	05/12/2015
M. Jean-Pierre FREY 6, rue des Ours, 67650 DAMBACH LA VILLE				8.480, c/2112 Mandat n° 78/2015		

<u>Contre-échangiste</u> Commune de SCHERWILLER 1, Place de la Libération 67750 SCHERWILLER	Section 28 n° 433	Lerchenbuehl	6,85 ares Terre	<u>Recette</u> 3.450,- € c/775 Titre de recette n° 1/2015	07/10/2014	05/12/2015
---	----------------------	--------------	--------------------	--	------------	------------

3. - ACQUISITIONS DE TERRAINS

Vendeurs	Références cadastrales	Lieudit/ adresse	Superficie	Montant de la vente	Date de Délibération	Date de l'acte
M. Jean-Pierre RISCH et son épouse Brigitte TREIBER 10, rue Ste Odile 67750 SCHERWILLER	Section 27 n° 287/149	Lerchenbuehl	2,24 ares Vignes	2.688,- € c/2112 Mandat n°584/2015	07/10/2014	23/05/2015
M. Yves DIETRICH et son épouse Régine BOHN 10, rue des Roses 67750 SCHERWILLER	Section 27 N° 289/146	Lerchenbuehl	0,38 are vignes	456,- € c/2112 Mandat n°586/2015	07/10/2014	23/05/2015
M. Francis LEVY Et son épouse Michèle DELON 28, rue du Tannelkreuz 67750 SCHERWILLER	Section 26 n° 369/122	Rue du Taennelkreuz	0,84 are Verger	420,- € c/2112 Mandat n°93/2015	21/03/2013	11/12/2014
Mme Lucie FREY veuve ENGEL 26 rue du Taennelkreuz 67750 SCHERWILLER	Section 26 n° 373/124	Rue du Taennekreuz	0,12 are sol	60,- € c/2112 Mandat N°95/2015	21/03/2013	19/12/2014
M. Jean-Marc CARL et son épouse Francine ANTOINE 2 rue du Riesling 67750 SCHERWILLER	Section 28 n° 465/192	Rue du Riesling	0,26 are Sol	130,- € c/2112 Mandat n°938/2015	28/10/2014	06/08/2015
M. Julian SANCHEZ et Madame Marie-Noëlle BREFIE 33 rue du Taennelkreuz 67750 SCHERWILLER	Section 26 n° 534/167 N° 546/170 N° 548/170	Raingasse	0,03 are 0,01 are 0,03 are, soit 0,07 are terres	35,- € c/2112 Mandat n° 1060/2015	21/03/2013	04/06/2015

M. Claude SCHREIBER et son épouse Pia CARL 6, rue de Sélestat 67750 SCHERWILLER	Section 18 n° 650/32 n° 652/32	Rue de Sélestat	0,25 are sol 0,01 terre Soit 0,26 are	130,- € c/2112 Mandat Nº 1207/2015	26/08/2014	03/10/2015
M. Jacky HERZOG époux de Michèle COLLIN 15 rue des Glycines 67600 SELESTAT et M. Nicolas HERZOG, 17 rue des Glycines 67600 SELESTAT	Section 18 Nº 648/41 Section 18 n° 648/41	Rue de Sélestat	0,06 are Voie publique 0,02 are Voie publique	40,- € c/2112 Mandat Nº 1209/2015	26/08/2014	03/10/2015
M. Dany BELDAME Et Mme Muriel WIEDEMANN 22 rue de Sélestat 67750 SCHERWILLER	Section 18 Nº 654/45	Rue de Sélestat	0,26 are Sol, Voie publique	130,- € c/2112 Mandat n° 1211/2015	26/08/2014	14/08/2015
Mme Marcelle Lucienne VOGLER épouse Rémy Charles MICHEL Lieut Les Revières 24270 DUSSAC Et consorts	Section 26 Nº 352/118	Raingasse	0,36 are vignes	180,- € c/2112 Mandat n° 1315/2015	21/03/2013	09/12/2015
Mme Marie-Josée BOHN épouse BAUER 4, rue de Dambach 67750 SCHERWILLER et consorts	Section 26 Nº 407/184	Raingasse	0,51 are terres	255,- € c/2112 Mandat n° 1317/2015	21/03/2013	09/12/2015
M. Albert CARL 67300 SCHILTIGHEIM Et M. Raymond CARL 21, Rue du Maréchal Joffre 67750 SCHERWILLER	Section 26 Nº 527/166 Nº 532/166	Raingasse	0,04 are 0,07 are Soit un total de 0,11 are	55,- € c/2112 Mandat n° 1319/2015	21/03/2013	09/12/2015

M. Mathieu BENTZ et Mme Isabelle SEVERIN 23, rue du Ramstein 67750 SCHERWILLER	Section 6 N° 261/2 N° 263/3	Rue des romains Rue du Ramstein	0,12 ca 0,22 ca	170- € c/2112 Mandat n° 1326/2015	29/07/2014	02/12/2015
---	---------------------------------------	--	------------------------	--	------------	------------

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance :

APPROUVE

le bilan tel que présenté et retrace par le compte administratif 2015.

ADOpte A L'UNANIMITE

22.5 FINANCES

B. Budget général de la Commune

6. Affectation du résultat de fonctionnement 2015

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

Il est demandé au Conseil :

D'AFFECTER

le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

N° Prog	Intitulé	B.P. 2015	B.S. 2015	Total 2015	Affectation 2015 Art. 1068
095	Réserves Foncières	10.000,-	5.000,-	15.000,-	11.552,25
717	Equipement Sportif Couvert (mobilier)	43.433,-		43.433,-	28.941,54
1104	Chemin Piéton et cycles vers ECS	15.000,-		15.000,-	./.
1307	Tourisme 2013	16.043,-	238,55	16.281,55	16.281,55
1308	Patrimoine 2013		800,-	800,-	659,40
1404	Administration générale 2014		236,28	236,28	236,28
1406	Voirie rurale 2014	33.000,-		33.000,-	./.
1407	Bâtiments communaux et divers 2014	29.000,-	-3 664,00	25.336,-	16.476,85
1412	Urbanisation BINN (zone 1AU) KIENTZVILLE (zone 1AUk) 2014	36.000,-		36.000,-	24.466,52
1501	Education 2015	24.580,-	-3.000,-	21.580,-	20.005,30
1502	Vie associative 2015	10.450,-		10.450,-	8.991,27
1503	Voirie – Réseaux 2015	27.600,-		27.600,-	8.306,39
1504	Administration Générale 2015	7.469,-		7.469,-	4.658,20

1505	Service technique – régie 2015	49.950,-	-12.060,-	37.890,-	31.332,52
1506	Bâtiments communaux et divers 2015	12.000,-		12.000,-	7.043,28
1507	Patrimoine 2015	54.000,-	-1.500,-	52.500,-	2.144,60
1508	Animation-fleurissement-embellissement-cadre de vie 2015	25.750,-	3.000,-	28.750,	16.561,93
1509	Finances 2015	5.000,-		5.000,-	./.
1510	Communication – Cadre de vie 2015	5.500,-		5.500,-	5.255,00
1511	Foncier- Etudes 2015	30.000,-		30.000,-	13.294,47
	Opération financières	253.500,-	689.155,15	942.655,15	253.347,51
	SOUS-TOTAL				469.554,86
	TOTAL	688.275,-	678.205,98	1.366.480,98	Arrondi à 469.555,-

Il est rappelé au Conseil que l'excédent de fonctionnement 2015 constaté ci-avant, est en conséquence ramené à 1.058.891,54 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

Nº Prog	Intitulé	B.P. 2015	B.S. 2015	Total 2015	Affectation 2015 Art. 1068
095	Réserves Foncières	10.000,-	5.000,-	15.000,-	11.552,25
717	Equipement Sportif Couvert (mobilier)	43.433,-		43.433,-	28.941,54
1104	Chemin Piéton et cycles vers ECS	15.000,-		15.000,-	./.
1307	Tourisme 2013	16.043,-	238,55	16.281,55	16.281,55
1308	Patrimoine 2013		800,-	800,-	659,40
1404	Administration générale 2014		236,28	236,28	236,28
1406	Voirie rurale 2014	33.000,-		33.000,-	./.
1407	Bâtiments communaux et divers 2014	29.000,-	-3 664,00	25.336,-	16.476,85
1412	Urbanisation BINN (zone 1AU) KIENTZVILLE (zone 1AUk) 2014	36.000,-		36.000,-	24.466,52
1501	Education 2015	24.580,-	-3.000,-	21.580,-	20.005,30
1502	Vie associative 2015	10.450,-		10.450,-	8.991,27
1503	Voirie – Réseaux 2015	27.600,-		27.600,-	8.306,39
1504	Administration Générale 2015	7.469,-		7.469,-	4.658,20
1505	Service technique – régie 2015	49.950,-	-12.060,-	37.890,-	31.332,52
1506	Bâtiments communaux et divers 2015	12.000,-		12.000,-	7.043,28
1507	Patrimoine 2015	54.000,-	-1.500,-	52.500,-	2.144,60
1508	Animation-fleurissement-embellissement-cadre de vie 2015	25.750,-	3.000,-	28.750,	16.561,93

1509	Finances 2015	5.000,-		5.000,-	./.
1510	Communication – Cadre de vie 2015	5.500,-		5.500,-	5.255,00
1511	Foncier- Etudes 2015	30.000,-		30.000,-	13.294,47
	Opération financières	253.500,-	689.155,15	942.655,15	253.347,51
SOUS-TOTAL					469.554,86
	TOTAL	688.275,-	678.205,98	1.366.480,98	Arrondi à 469.555,-

ADOPTE A L'UNANIMITE

22.5 FINANCES

C. Inventaire

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire,

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint,

Conformément à l'instruction comptable M14, il est demandé au Conseil Municipal,

D'AUTORISER le Maire à sortir de l'inventaire, dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations les biens suivants acquis par la Commune pour les besoins scolaires :

- Table d'école double : 13 pièces
- Petites chaises pour enfants : 15 pièces

qui sont devenus des biens désuets ou devenus inutilisables et qui figurent dans l'inventaire de la commune à l'article 2184 ;

DE FIXER la valeur des biens, estimée à

- 40,- € la table d'école double soit 520,- € pour les 13 pièces
- 5,- € la petite chaise pour enfants soit 75,- € pour les 15 pièces

Soit un total de 595,- €

DE CHARGER le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Trésorerie pour la sortie de ces biens de l'inventaire sur le compte 2184, en rappelant qu'il ne s'agit que d'une opération non budgétaire ;

D'AUTORISER le Maire à signer tout acte relatif à la présente ;

D'AUTORISER le Maire à remettre ces tables et chaises à titre gratuit à l'Association « Les enfants de l'Aubach ».

Sur demande de Monsieur Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, et conformément aux précisions apportées par Madame Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe, Monsieur Jean-Philippe HIHN, Adjoint, confirme que l'Association bénéficiaire donc les « Enfants de l'Aubach » met en vente habituellement lors

du marché aux puces local les divers mobiliers récupérés dont celui remis par la Commune. Le produit de la vente est et sera en totalité reversé au profit des enfants des écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à sortir de l'inventaire, dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations les biens suivants acquis par la Commune pour les besoins scolaires :

- Table d'école double : 13 pièces
- Petites chaises pour enfants : 15 pièces

qui sont devenus des biens désuets ou devenus inutilisables et qui figurent dans l'inventaire de la commune à l'article 2184 ;

FIXE la valeur des biens, estimée à

- 40,- € la table d'école double soit 520,- € pour les 13 pièces
 - 5,- € la petite chaise pour enfants soit 75,- € pour les 15 pièces
- Soit un total de 595,- €

CHARGE le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Trésorerie pour la sortie de ces biens de l'inventaire sur le compte 2184, en rappelant qu'il ne s'agit que d'une opération non budgétaire ;

AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à la présente ;

AUTORISE le Maire à remettre ces tables et chaises à titre gratuit à l'Association « Les enfants de l'Aubach ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

22.6 DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014.

(4) **De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000,-€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget**

Décision municipale en date du 1^{er} mars 2016 relative à l'attribution d'une étude pour travaux de voirie concernant l'aménagement de la Rue des Romains. La mission de Maîtrise d'œuvre (Lot n°1) est confiée au bureau d'études URBAMI pour un montant de 3.500,-€ HT et la mission de relevés topographiques (Lot n°2) est confiée au cabinet SCHALLER-ROTH-SIMLER pour un montant de 671,25-€ HT.

Décision municipale en date du 1^{er} mars 2016 relative au lancement d'une consultation pour une prestation de service de fauchage.

Décision municipale en date du 1^{er} mars 2016 relative au lancement d'une consultation pour à une prestation de service de balayage.

Décision municipale en date du 9 mars 2016 relative au lancement d'une consultation pour la mise en place d'un contrat d'entretien du chariot élévateur type GERBEUR.

(5)

De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour lesquelles une tarification a été arrêtée par délibération du Conseil

Décision municipale en date du 17 février 2016 relative à la location de la Salle Polyvalente pour le 23 février 2016.

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
23/02/2016	Association des commerçants et Artisans	Réunion du groupement hôtelier	à titre gratuit

Décision municipale en date du 5 mars 2016 relative à la location du Club House pour le vendredi 25 mars 2016.

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
25 mars 2016	M. Alain RAUSCHER	Soirée anniversaire	100€

Décision municipale en date du 09 mars 2016 relative à la location de la Salle Polyvalente pour la période du 1^{er} au 30 avril 2016.

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
01/04/2016	Les Amis d'Odile	Soirée théâtre	à titre gratuit
02/04/2016	Association AHESIS	Gala de fin d'année	payant
10/04/2016	MJC	Marché aux Puces	à titre gratuit
13/04/2016	GROUPAMA	Assemblée générale	payant
16/04/2016	Les Amis d'Odile	Concert	à titre gratuit
22/04/2016	La Ronde de l'Alumnat	Conférence	à titre gratuit
24/04/2016	MJC	Cabaret spectacle	à titre gratuit

(8) **De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières**

Décision municipale en date du 22 février 2016 relative à la délivrance de concessions au cimetière communal de Scherwiller.

Numéro	Concessionnaire	Type	Durée	Prix
1082	Pascal WEINBISSINGER	Renouvellement Simple tombe	15 ans	150 €
1083	Jacky BIND	Renouvellement Double tombe	15 ans	300 €
1084	Charles HINSINGER	Renouvellement Double tombe	30 ans	400 €

- (15) **D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3, ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisations futures sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la Commune**

Le Maire informe le Conseil que deux déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par Maître Chantal REISACHER (3), SCP Claude NUSS et Benjamin MOREAU(4) et que la Commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du P.L.U.	Observations particulières
3	17 rue des Rossignols - Kientzville	section 30 n°134	1109 m ²	Bâti	UBk	
4	11 impasse de l'Etang	section 18 n°584	382 m ²	Bâti	UB A	

Le Conseil prend acte.

22.7 COMMUNICATIONS :

M. Olivier SOHLER, Maire :

- Slow-Up : le Maire rappelle la date retenue pour le slowUp, à savoir le 5 juin prochain. Des formulaires d'inscription en qualité de signaleur ont été distribués aux élus. Il attend que les

membres du Conseil donnent l'exemple et rappelle que l'ensemble du personnel communal a été réquisitionné, tout comme de nombreux bénévoles issus ou non des Associations, et qui se sont mobilisés pour la circonstance.

Il manque à ce jour environ 28 signaleurs afin de boucler le dispositif de sécurité, d'où l'encouragement à se déclarer adressé aux élus.

- Le Maire adresse ses félicitations aux bénévoles ayant participé à la plantation des 2 000 pins Laricio en forêt de Scherwiller et adresse ses remerciements à Monsieur ESCUDE, Président de la Société Civile de Chasse de l'Ortenbourg qui a participé à l'opération en procédant au financement de 1 000 plants – quantité équivalente à celle acquise par la Commune.

Le Maire rappelle que toute l'opération a été placée sous l'égide de Monsieur Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, qui a dirigé l'équipe et qu'il remercie chaleureusement.

- Vendredi 1^{er} avril se déroulera, à l'instar des années précédentes, la soirée « A Friehjohr for unseri sproch »

Ouverture des portes de la Salle Polyvalente à 19h30 et début de la manifestation à 20 heures.

- Le lendemain, soit samedi 02 avril, se déroulera l'Oschterputz. Rendez-vous est donné à tous les bénévoles à 8h00 en Mairie.

- Un Dorfbriaf est prévu pour fin avril prochain. Les articles devront impérativement être transmis en Mairie pour le 15 avril au plus tard.

A Monsieur François BREYSSE, Conseiller Municipal, demandant si le Dorfbriaf était ouvert aux listes d'opposition, le Maire indique que des articles peuvent être transmis mais pas dans l'esprit « d'opposition ». Monsieur François BREYSSE souligne qu'il s'agit de pouvoir bénéficier d'une diffusion à la population. Le Maire précise que ce dispositif n'est pas obligatoire dans les Communes de moins de 3 500 habitants. Le choix de diffusion des articles est arrêté par le Maire, également directeur de la publication, qui jugera en conséquent de l'opportunité de la diffusion en fonction de la teneur des articles et de leur contenu rédactionnel.

Le Maire ajoute encore que le DorfBriaf n'est pas une tribune politique mais qu'il s'adresse à l'ensemble de la population pour les avertir de la réalisation des travaux et des engagements pris par la commune, tout en mettant en avant le monde associatif du village.

- Equipement Sportif Couvert : aucune date d'inauguration n'est inscrite à ce jour.

M. Bernard MARTIN, Adjoint :

- En complément des informations communiquées plus avant en séance, Monsieur Bernard MARTIN précise qu'un passage de la niveleuse est programmé prochainement dans les chemins ruraux.
- Le nouveau tracteur est enfin arrivé.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint :

- Route des Romains :

Une première réunion d'échange a été organisée avec la Commune de Châtenois à laquelle participait Monsieur OTTENWAELDER, Adjoint. Les premiers objectifs du projet ont été définis.

Très rapidement sera organisée une réunion des Commissions Voirie des deux communes et ceci dès les premiers retours du Maître d'œuvre. Monsieur Philippe SCHEIBLING rappelle que le projet sera réalisé avec aménagement des trottoirs côté Est de la rue, donc coté Scherwiller, et avec un stationnement côté Ouest sur le ban de Châtenois.

Un plateau avec pour objectif de ralentir la vitesse sera également intégré au projet. Le Maire précise qu'à l'image de ce qui a été réalisé à Kientzville, une réunion des riverains sera également programmée. Monsieur Philippe SCHEIBLING souligne qu'en matière d'éclairage public des améliorations comportant des luminaires à technologie « Led » seront installés. Il rappelle qu'un dossier de demande d'aide a été transmis aux services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour laquelle des possibilités sont ouvertes lorsqu'il y a des économies d'énergie programmées.

Monsieur Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, considère qu'il serait effectivement judicieux d'organiser une réunion commune de l'ensemble des riverains, partie castinétaine incluse, ce que confirme le Maire évidemment puisque d'ores et déjà prévu.

Mme. Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe :

- Les inscriptions à l'école maternelle sont en cours. La directrice recevra les parents courant mai prochain.
- La marche de Saint Jacques organisée par l'Association des dix communes touristiques se déroulera le 25 juillet prochain. Elle débutera par un office religieux à Dieffenthal. Aucun arrêt n'est prévu à Scherwiller pour cette édition.
- Conseil Municipal des enfants :
Le projet d'installation d'un hôtel à insectes ayant été validé, une installation devrait se faire près de l'EHPAD et du Périscolaire. L'objectif étant de minimiser les frais, un appel à dépôt de matériaux de récupération a été lancé aux parents.
- Oschterputz : les enfants du CME ont invité leurs copains de l'école élémentaire à participer à l'opération. Rendez-vous leur est donné à 9h en Mairie.

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint :

- Dette : Monsieur Jean-Philippe HIHN indique au Conseil Municipal que l'encours de la dette en Capital au 1^{er} janvier 2017 sera de 1 194 000,-€. Au 1^{er} janvier 2015, le niveau se situait à 1 618 000,-€. Aussi, et pour répondre à Monsieur François BREYSSE, Conseiller Municipal, si la Commune devait procéder au financement en totalité des 550 000,-€ destinés aux travaux de voirie par emprunt, programmés au Budget, la situation serait au pire un retour au niveau d'endettement de 2015.

M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué :

- La Commission Sport se réunira vers mi-avril.

22.8 VŒUX – DIVERS :

Mme Gabrielle DONNARD, Conseillère :

- L'association « Les Amis d'Odile » organisera un concert avec la Rockale le 16 avril prochain.
- Le Maire rappelle que le bénéfice de la recette de vendredi prochain de la soirée « Friehjohr » sera également versé au profit des Amis d'Odile.

M. Guy ENGEL, Conseiller :

- Fait part d'observations recueillies concernant les panneaux d'information. Sont visibles les plans de la commune alors que les animations figurent au dos. Il serait opportun d'inverser l'affichage et de mettre en place un renvoi vers le plan à apposer au dos.
- M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal, précise que le projet était conçu comme il l'entend à l'origine.

Monsieur Philippe SCHEIBLING affirme que les règles en matière de publicité sont respectées. Le Maire indique qu'une réflexion sera menée par un groupe de travail constitué afin de travailler la signalisation routière et que cette notion d'affichage des plans pourra y être rediscutée.

M. Philippe SIMLER, Conseiller :

- Indique avoir lu qu'un réel problème sur les adresses de la partie Castinéenne de Scherwiller existait et que du fait du prochain chantier de la route des Romains, il pourrait apparaître opportun de clarifier la situation.

Il estime que si les panneaux d'entrée d'agglomération étaient au bon endroit, on comprendrait plus facilement la localisation des limites communales. Ce n'est pas parce que ces panneaux ont été là qu'ils doivent le rester.

Monsieur Philippe SCHEIBLING, Adjoint, indique que cela le serait pour la compréhension locale très certainement. Il ajoute que cette problématique est identique pour de nombreuses communes en France.

Est cité à titre d'exemple la commune de Dieffenthal avec sa partie dambachoise sur le côté nord de la rue principale.

Faut-il y mettre en place des panneaux « Dambach La Ville » pour autant ?

Le Maire indique que ce dossier lui tient à cœur. Il s'est entretenu avec le Maire de Châtenois à ce propos afin de tenter de faire évoluer le dossier suite à une pétition qui a circulé récemment.

A Monsieur Philippe SIMLER, qui précise que selon ses informations l'origine de la problématique actuelle se situe aux services fiscaux, le Maire indique que des évolutions sont envisagées.

Monsieur Philippe SIMLER confirme que le déplacement des panneaux clarifierait la situation somme toute simple. Le Maire affirme que des panneaux sont d'ores et déjà en cours d'installation par Châtenois.

La situation simple pour certaines rues devient aujourd’hui embêtante pour d’autres, ou lorsque pour une même rue, des noms différents sont donnés d’un côté ou de l’autre de la chaussée, selon que les riverains se situent sur le territoire de Châtenois ou de Scherwiller ! Cette situation pourrait cependant connaître une évolution prochaine.

- Sentinelles de l’Ortenbourg : l’assemblée générale constitutive avec installation du bureau s’est déroulée la semaine passée. L’association démarre doucement et devrait s’étoffer en cours d’année d’autant que divers projets sont en attente dont celui du remplacement de la passerelle d'accès inscrit au budget communal mais également divers travaux destinés à la préservation de ce patrimoine communal.

Il est précisé que Monsieur François LEPOUTRE a été désigné Président de ladite association.

M. Olivier SENGLER, Conseiller :

- Relève une nouvelle fois la problématique des panneaux de signalisation sis entre la place Foch et la rue du Moulin. Ces panneaux « toutes directions » et « voie sans issues » induisent en erreur, notamment les campings-caristes qui s'y engagent. Ceci est embêtant pour les propriétaires riverains qui constatent régulièrement des gouttières arrachées. Le Maire indique que vérification sera faite.

M. François BREYSSE, Conseiller :

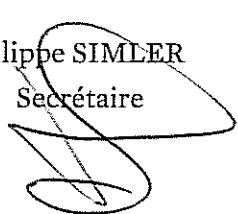
- Souhaite que sa demande d'insertion dans le Dorf Brief d'articles des listes d'opposition figure dans le Procès-Verbal.

Mme Régine DIETRICH :

- Informe le Conseil de la date de passage du jury « Maisons fleuries » qui a été retenue. Il s'agit du 27 juillet. Elle précise également que suite aux propositions transmises au niveau départemental dans divers catégories de fleurissement, le restaurant « La Couronne » a été primé et se verra remettre la distinction très prochainement.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21h15**.

Philippe SIMLER
Secrétaire



Olivier SOHLER
Maire

